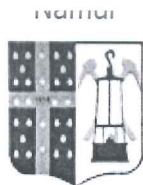


PROGRAMME DE POLITIQUE CONSULTABLE AU SECRETARIAT COMMUNAL ET SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL.



**Administration
Communale
de
SAMBREVILLE**

Service :
Secrétariat communal

Correspondant :
Xavier Gobbo

Références : -

Du registre aux délibérations du Conseil communal a été extrait ce qui suit :

Séance du 25 février 2013

Etaient présents :

J-C. LUPERTO, Bourgmestre-Président; D. LISELELE, F. PLUME, C. DAFTE, O. BORDON, N. DUMONT, Echevins; V. MANISCALCO, Président du CPAS; B. RIGUELLE, S. DEPAIRE, J-L. REVELARD, L. TATON-THYS, S. LACROIX, S. BARBERINI F. TODARO, M. FELIX, F. DUCHENE, M. GODFROID, G. BODART, P. KERBUSCH, M. HANCK, M. ROMAIN, C. JEANTOT, C. LEAL-LOPEZ, M-A. RONVAUX, R. DACHE, B. DAVISTER, C. CALLUT, M. MINET, Conseillers Communaux; X. GOBBO, Secrétaire Communal.
Excusé : F. DELVAUX, Conseiller Communal.

Objet n° 3 : Programme de Politique Générale du Collège Communal - Législature 2012-2018

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement son article L 1123-27 ;

Considérant qu'en application de l'article L 1123-27, dans les trois mois après l'élection des échevins, le collège soumet au conseil communal un programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ;

Considérant que l'approbation du pacte de majorité est intervenu le 3 décembre 2012 ;

Vu la proposition de programme de politique générale telle que déposée par le Collège Communal ;

Oùï le rapport de Monsieur LUPERTO, Député-Bourgmestre ;

Le Conseil Communal,
Décide, par 18 voix "Pour" et 10 Contre
(PS : 17 Pour ; MR : 5 Contre ; CDH : 3 Contre ; Ecolo : 2 Contre ; FDF : 1 Pour)

Article 1er :

D'approuver le programme de politique générale du Collège Communal de Sambreville, pour la législature 2012-2018.

Article 2 :

De publier ce programme de politique générale conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

**Le Secrétaire Communal,
(s) Xavier GOBBO**

**Le Président,
(s) Jean-Charles LUPERTO**

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire Communal,

Xavier GOBBO



Le Député-Bourgmestre,

Jean-Charles LUPERTO